



Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
03.12.2009

Date de la convocation des conseillers :  
03.12.2009

point de l'ordre du jour no:  
4 B

**Délibération du Conseil Communal  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

**Séance publique du 11 décembre 2009**

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins,  
Maroldt, Hanneñ, Jaerling, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth,  
Weidig, Becker, Baum, conseillers,  
Clement, secrétaire communal.

**Absents :** Spautz, échevin, Snel, Roller Huss,, Knaff.conseillers  
communaux

## Le Conseil Communal;

**Objet : Ecole de Brill : devis complémentaire**

Vu sa délibération du 23 septembre 2005 approuvant le projet définitif au montant de € 6.816.606.- pour le projet Ecole du Brill (approbation autorité supérieure du 21 juillet 2006, N° D/43/2003) ;

Vu sa délibération du 25 avril 2008 approuvant le devis complémentaire au montant du € 410.000.- (approbation autorité supérieure du 16 juin 2008, N° D/43/2003) ;

Considérant que des installations techniques supplémentaires et divers matériel technique non prévu au devis initial sont à prévoir ;

Vu le devis complémentaire afférent au montant de 420.000.- € ;

Vu la lettre afférente de Monsieur l'architecte de la Ville du 12 novembre 2009;

Vu le règlement grand-ducal du 7 juillet 2003 portant exécution de la loi du 30 juin 2003 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106, point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve  
à l'unanimité**

le devis complémentaire au montant de 420.000.- € relatif au projet Ecole du Brill.

Le crédit au montant de € 420.000.- est inscrit à l'article 4/0420/2123/028 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2010.

En séance

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 11.12.09.  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre,